+33 (0) 1 40 71 10 20
Depuis la Belgique : 0 800 77 163
Depuis la Suisse : 0 800 56 33 79
Du lundi au vendredi de 9h à 19h30
Email : contact@campingcar-online.com
Site : www.campingcar-online.com

Conditions générales Profilé Wallaby Venturer Plus

Pour un voyage entre le 01/04/2020

et le 31/03/2021

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention à bien vérifier l'horaire de départ ou d'arrivée de vos vols

Départs/Retours : Les départs et les retours ont lieu du lundi au dimanche de 8h00 à 16h00.

Les jours fériés suivants, les départ et retours sont possibles avec un supplément de 100 $AU : 26 décembre 2020 (Boxing Day), 4 mai 2020 (May Day : uniquement Alice Springs et Darwin, ou Labour Day : uniquement Brisbane et Cairns), 1er juin 2020 (Western Australia Day: uniquement Perth), 8 juin 2020 (Queen's Birthday : uniquement Adelaide, Alice Springs, Darwin, Melbourne, Sydney et Hobart), 3 juillet 2020 (Alice Springs Show Day : uniquement Alice Springs), le 24 juillet 2020 (Darwin Show Day : uniquement Darwin), le 3 août 2020 (Picnic Day : uniquement Alice Springs et de Darwin, ou Bank Holiday : uniquement Sydney), le 12 août 2020 (Royal Queensland Show : 28 septembre 2020 (Queen's Birthday : uniquement Perth), 5 octobre 2020 (Queen's Birthday : uniquement Brisbane et Cairns ou Labour Day : uniquement Adélaïde et Sydney), 3 novembre 2020 (Melbourne Cup) : 8 février 2021 (Royal Hobart Regatta : uniquement Hobart), 1er mars 2021 (Labour Day : uniquement Perth), 8 mars 2021 (Adelaide Cup : uniquement Adelaide, ou Labour Day : uniquement Melbourne, ou 8 Hours Day : uniquement Hobart)

Horaires des centres de location : du lundi au dimanche entre 8h00 et 16h00, fermé le 25 décembre, le 1er janvier, le 26 janvier et le Vendredi Saint (10 avril 2021).

Sydney, Melbourne, Adélaïde et Perth : fermé le dimanche de mai à août

Brisbane : fermé le dimanche d'octobre à février

Hobart : fermé de juillet à août

Alice Springs et Darwin : fermé le dimanche d'avril à novembre, totalement fermé de décembre à mars

Cairns : fermé le dimanche de novembre à avril

Durée minimale de location :
- La durée minimale de location est de 5 jours pour les locations dans la même ville, sauf exceptions mentionnées ci-dessous.
- La durée minimale de location est de 10 jours pour les locations dont les dates de voyage incluent la période du 20 décembre au 10 janvier.
- Les locations de véhicules de 4 à 6 couchettes au départ de Sydney qui se font pendant les courses de Bathurst auront une durée minimale de location de 7 jours. Les courses ont lieu généralement au début du mois d'octobre.
- Les locations de véhicules de 4 à 6 couchettes au départ de Melbourne qui sont collectées pendant les courses de Phillip Island auront une location minimale de 7 jours.

Le jour du départ et le jour du retour sont facturés. En cas de locations successives avec retour et départ le même jour, ce dernier est facturé 2 fois.

Age minimum et permis de conduire : 21 ans avec un permis « voiture » valide depuis au minimum 1 an. Permis international ou traduction officielle obligatoire en complément du permis national si celui-ci est dans une autre langue que l'anglais.

CAUTION PAR CB

dépend du niveau d'assurance

Assurance de base : Débitée et recréditée le jour du retour
- 5 000 $NZ pour les modèles Hitop et Voyager ;
- 7 500 $NZ pour les autres modèles à 2 roues motrices ;
- 8 000 $NZ pour les modèles à 4 roues motrices ;
- 500 $NZ pour les véhicules à 4 roues motrices avec rachat de franchise.

Formule avantage ou rachat total de franchise : Empreinte de carte bancaire

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODELES WALLABY...

Flotte. Une large gamme, pour trouver un camping-car qui convient à tous les budgets et à tous les styles de voyage. Des petits camping-cars à 2 ou 3 places, parfaits pour les couples, aux grands camping-cars à 4 ou 6 places, parfaits pour toute la famille.
Tous les camping-cars sont entièrement équipés de **linge** et de **literie**, ainsi que d'un **nécessaire de cuisine** et d'un **équipement** généraliste, une **tablette** avec GPS, une **assistance 24/24h 7/7 jours** et plus encore.

JOUR J...

Les véhicules peuvent être retirés du lundi au dimanche de 8:00 à 15:30. Les départs sont possibles la plupart des jours fériés suivants avec un supplément de 100 $NZ (sauf le 25 décembre, le 1er janvier, le 26 janvier et le Vendredi Saint (10 avril 2021)).
Les clients doivent prévoir 1 heure pour remplir les formalités administratives et effectuer la démonstration.

...ET LE DERNIER JOUR

La restitution du véhicule se fait du lundi au dimanche de 8:00 à 15:30. Les retours sont possibles la plupart des jours fériés suivants avec un supplément de 100 $NZ (sauf le 25 décembre, le 1er janvier, le 26 janvier et le Vendredi Saint (10 avril 2021)).
Le locataire doit prévoir 1 heure pour remplir les documents de restitution et vérifier le véhicule.

Vous vous engagez à restituer le véhicule dans l'état où il a été reçu (hors usure normale) : propre, avec des réservoirs de carburant et de gaz pleins et des réservoirs d'eaux grises et eaux usées vidés. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage et/ou de vidage du réservoir à déchets peuvent être facturés au moment de la restitution du véhicule.

CONDITIONS GENERALES

TARIFS FLEXIBLES

Tous les tarifs sont en dollars australiens.
Tous les tarifs journaliers des véhicules peuvent faire l'objet d'une commission.
Les jours de location sont facturés par jour calendaire. Pour le calcul du nombre de jours de location d'un véhicule, le jour de la prise en charge est compté comme le premier jour de la location. Le jour de la restitution du véhicule est compté comme le dernier jour de la location. La prise en charge et la restitution des véhicules doivent être effectuées pendant les heures d'ouverture.
Tous les tarifs et conditions sont susceptibles d'être modifiés sans notification préalable.
Les "tarifs flexibles" déterminent le tarif journalier du véhicule. Les tarifs flexibles sont actualisés au moins une fois par semaine. Les devis expirent 96 heures après leur émission.
Le taux flexible est déterminé par la date de prise en charge, le lieu et la date de réservation pour la location jusqu'à 7 jours. Tous les 7 jours, le taux flexible est réinitialisé au taux applicable ce jour-là (c'est-à-dire le 8e, 15e, 22e jour de location, etc.).
Les modifications apportées avant la date de prise en charge du véhicule seront recalculées au taux flexible applicable à la date de la modification. Cela s'applique au changement du nom du locataire, du type de véhicule, à la réduction du nombre de jours de location, à la modification des dates de prise en charge et/ou au changement du lieu de prise en charge ou de dépose. Lorsque le nombre de jours de location est prolongé avant la date de prise en charge du véhicule (les jours sont ajoutés à la fin de la location sans modification de la date de prise en charge initiale), le tarif flexible initial, qui s'appliquait au moment de la réservation initiale, sera appliqué.

LA RESPONSABILITÉ DU VÉHICULE ET L'OPTION DE RÉDUCTION DE LA RESPONSABILITÉ

Les dommages corporels sont couverts dans la plupart des cas par l'assurance aux tiers. Le Loueur n'accepte aucune responsabilité pour les dommages corporels subis pendant la location. Sauf si cette perte ou ce dommage est causé par la propre négligence du Loueur (ou celle de ses employés) ou par une violation des conditions du contrat de location, le Loueur n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou dommage à des biens personnels ou à la propriété du client (ou de toute personne ou entité liée au client). Le Loueur recommande vivement au client de souscrire une assurance voyage personnelle pour couvrir toute blessure ou perte.

Tous les véhicules sont assurés pour les dommages causés au véhicule ou aux biens d'un tiers. Le client est responsable des premiers 5,000 $AU pour les modèles HiTop et Voyager, 7 500 $AU pour les autres 2WD campervans et 8 000 $AU pour les véhicules 4WD ; du coût de tout dommage à la propriété d'un tiers ou au véhicule loué, y compris l'accident d'un véhicule (ne comprend pas le retournement du véhicule), les dommages au pare-brise et aux pneus, les frais de remorquage et de récupération, le vol, l'incendie, l'effraction ou le vandalisme, à l'exception des "exclusions". Lorsque les dommages sont imputables au client, cela comprend également le coût de la location journalière pour la période de réparation du véhicule. En plus de ces coûts, des frais administratifs de 60 $ peuvent être appliqués par sinistre. La responsabilité s'applique à chaque sinistre, et non à la location. La responsabilité peut être réduite en achetant l'option de réduction de la responsabilité ou le pack inclusif.

<u>Options de réduction de la responsabilité (rachat de franchise)</u>
Coût par jour :
- 46 $ (avec un maximum de 2 300 $) pour les modèles 2WD, responsabilité réduite à zéro.
- 49 $ (avec un maximum de 2 450 $) pour les modèles Scout 4WD, 4WD Safari Landcruiser et Outback, responsabilité réduite à 500 $AU.

Lorsque l'option de réduction de la responsabilité a été achetée, le locataire n'a aucune responsabilité, à l'exception

des "exclusions".
La responsabilité publique maximale est de 20 000 000 $, des sous-limites peuvent s'appliquer. Veuillez noter que la responsabilité publique maximale peut changer au cours de l'année
pour lesquels ces conditions s'appliquent.
MIGHTY RECOMMANDE VIVEMENT À SES CLIENTS DE PRENDRE LE PACK MIGHTY INCLUSIVE POUR VOYAGER L'ESPRIT TRANQUILLE.

Dépôt de garantie
Si l'option de réduction de la responsabilité ou le "Inclusive Pack" ne sont pas pris, le client doit payer la caution de responsabilité. Le dépôt de garantie est de 5 000 $ pour le HiTop et le Voyager, de 7 500 $ pour tous les autres véhicules à deux roues motrices ou de 8 000 $ pour un 4x4, et s'applique indépendamment du fait que le locataire ait souscrit une assurance voyage privée.
Lorsque le véhicule loué est un 4x4 et que l'option de réduction de la responsabilité ou le Britz Inclusive Pack a été acheté, la caution est de 500 $.
Le client doit fournir une carte de crédit ou de débit valide pour payer le dépôt de garantie et le montant sera débité de la carte de crédit ou de débit du client le jour de l'enlèvement du véhicule. Le titulaire de la carte de crédit ou de débit doit être présent et en mesure de signer le dépôt de garantie lors de la prise en charge du véhicule. Le détenteur de la carte de crédit ou de débit est solidairement responsable de tout dommage causé au véhicule de location. Tout type de carte de voyage prépayée n'est pas acceptable comme moyen de fournir un dépôt de garantie.
Le dépôt de garantie est soumis à des frais de gestion de carte de crédit de 2 % en plus du montant du dépôt de garantie lorsque la carte utilisée est une carte de crédit ou de débit Visa ou MasterCard, ou de 2,8 % lorsque la carte de crédit utilisée est American Express. Les frais d'administration de la carte de crédit sont susceptibles de changer.
Le dépôt de garantie est entièrement remboursable, y compris les 2 % de frais d'administration de la carte de crédit, si la carte utilisée pour verser le dépôt de garantie est une carte de crédit ou de débit Visa ou MasterCard, à condition que le véhicule soit restitué intact. Le bailleur recommande aux clients d'utiliser une carte de crédit ou de débit Visa ou une carte de crédit ou de débit MasterCard pour le dépôt de garantie, car les frais de gestion de la carte de crédit qui s'appliquent en cas d'utilisation d'une carte de crédit American Express ne sont pas remboursables.
Seule une carte de crédit ou de débit Visa, une carte de crédit ou de débit MasterCard ou une carte de crédit American Express peut être utilisée pour le dépôt de garantie.

Exclusions
L'option de réduction de la responsabilité "Liability Reduction Option", l'offre groupée "Bundle" (en conjonction avec la "Liability Reduction Option") ou le Pack inclusif "Inclusive Pack" ne s'appliquent pas et le client est responsable de tous les coûts découlant de, ou encourus en relation avec :
1. Tout dommage causé par une faute intentionnelle (par exemple, s'asseoir ou se tenir debout sur le capot ou le toit du véhicule) ou par la conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues, ou par la négligence.
2. Toute perte ou tout dommage aux biens personnels ou à la propriété du client (ou de toute personne ou entité liée au client), sauf si cette perte ou ce dommage est causé par la propre négligence du loueur (ou celle de ses employés) ou par une violation des conditions du contrat de location. Le loueur recommande au client de ne pas laisser d'objets de valeur dans le véhicule et de souscrire une assurance voyage personnelle.
3. Tout dommage pour lequel le client est accusé par les autorités locales d'avoir été négligent, d'avoir fait preuve de négligence grave ou d'avoir agi délibérément en ne respectant pas le code de la route local.
4. Récupération ou remorquage d'un véhicule, ce qui peut inclure, mais sans s'y limiter, un véhicule qui s'est enlisé, submergé, pris au piège, coincé ou limité de quelque manière que ce soit et/ou qui a été abandonné, dans chaque cas dans des circonstances relevant du contrôle du client.
5. Remplacement des clés perdues ou volées ou récupération des clés qui ont été enfermées dans un véhicule.
6. Tout dommage au plafond et au soubassement du véhicule à 2 roues motrices, quelle qu'en soit la cause, sauf si l'option de réduction de la responsabilité ou le Inclusive Pack
a été acheté.
7. Tout dommage au plafond et au dessous de la carrosserie du véhicule à quatre roues motrices, quelle qu'en soit la cause, sauf si la couverture 4WD Max a été souscrite.
8. Tout retournement d'un seul véhicule, sauf si le Inclusive Pack a été acheté.
9. Tous les frais de remorquage et de récupération du véhicule (jusqu'à 8 000 $) sur une route pour 4x4 où une autorisation préalable du Loueur est nécessaire pour voyager, lorsque le client n'a pas acheté la couverture 4WD Max.
10. Dommages causés au véhicule parce que la charge totale (kg) a dépassé la charge recommandée telle qu'indiquée dans le manuel du véhicule. Les véhicules ne doivent pas être utilisés pour le transport et la manutention de marchandises autres que ce que l'on peut raisonnablement attendre d'une location de loisirs.
11. Dommages causés par des conducteurs non identifiés sur le contrat de location et/ou des conducteurs dont le permis a été annulé ou suspendu et/ou des conducteurs dont le permis est classé comme apprenti ou permis probatoire.
12. Tout dommage causé au véhicule en raison d'une mauvaise utilisation des chaînes à neige.
13. Tout dommage lié à l'utilisation incorrecte du carburant (diesel ou essence), y compris le biocarburant qui ne doit pas être utilisé, l'eau ou toute autre contamination du carburant.
14. Tout dommage lié à l'eau, y compris, mais sans s'y limiter, la submersion du véhicule, le contact avec l'eau salée, la traversée de ruisseaux ou de rivières (s'applique aux véhicules à deux roues motrices et aux Scout 4WD), la conduite dans des zones inondées et la conduite sur la plage.
15. Le client a installé des accessoires (fournis par le bailleur ou autrement) sur le véhicule de manière incorrecte ou d'une autre manière qui cause des dommages au véhicule, aux accessoires ou à tout autre véhicule ou bien.
16. Utilisation du véhicule en violation de toute législation ou réglementation régissant la circulation des véhicules.

CONDITIONS

Durée de la location
- Les périodes de location minimales et maximales s'appliquent et sont susceptibles d'être modifiées.

- La prise en charge tardive ou la restitution anticipée du véhicule ne donne droit à aucun remboursement de la partie non utilisée de la location.
- Si un client souhaite prolonger la durée de sa location, il doit d'abord obtenir l'autorisation du Loueur. La prolongation de la location est soumise à la disponibilité du véhicule. Le coût d'une prolongation de location doit être payé par carte de crédit ou de débit par téléphone lors de la confirmation de la prolongation de location. Le tarif facturé peut ne pas correspondre au tarif initial réservé. Si l'autorisation n'est pas obtenue, le tarif journalier sera majoré de 150 $.

Heures de fonctionnement
Les agences du Loueur sont ouvertes 7 jours sur 7, à l'exception du Vendredi saint (10 avril), du jour de Noël (25 décembre), du jour de l'An (1er janvier) et de la fête de l'Australie (26 janvier), où elles sont fermées.

Mois de faible affluence : les succursales du bailleur sont fermées le dimanche pendant les mois de faible affluence.
Les succursales de Alice Springs, Broome, Darwin et Hobart sont fermées pendant les mois de faible affluence.
Le 4x4 Safari Landcruiser et l'Outback ne sont disponibles que pour les voyages à destination ou en provenance d'Adélaïde, Alice Springs, Brisbane, Broome, Cairns, Darwin, Melbourne, Perth et ne sont disponibles que du 15 avril au 13 novembre inclus.
Le Scout 4WD n'est disponible que pour les voyages du 15 avril au 13 novembre inclus, et pour les locations de Darwin à Darwin uniquement.
Le Loueur demande aux clients qui viennent chercher ou rendre leur véhicule de se présenter aux centres de location avant 15h30.

Locations multiples
Si un client a plus d'une location consécutive, elles peuvent être combinées pour bénéficier de réductions sur les tarifs journaliers des locations à long terme.

Restrictions routières
Les cvéhicules à deux roues motrices ne peuvent être conduits que sur des routes goudronnées/bitumées. Les seules exceptions à cette règle sont les routes d'accès de moins de douze kilomètres bien entretenues menant à des terrains de camping reconnus, à des attractions touristiques majeures et aux routes reconnues et bien entretenues de Kangaroo Island (Australie du Sud). Si un client souhaite emprunter une route non goudronnée de plus de douze kilomètres pour accéder à un camping reconnu, une autorisation spéciale peut être accordée en fonction de l'état de la route, des conditions météorologiques et de la distance. Veuillez contacter votre représentant local pour en discuter.

Les véhicules à quatre roues motrices peuvent être conduits sur des routes bitumées et des routes non bitumées reconnues, à l'exception des cas suivants :
- Les véhicules à quatre roues motrices ne peuvent se rendre dans les zones suivantes qu'avec l'autorisation écrite du bailleur : Désert de Simpson, piste de Strzelecki, Gunbarrel Highway, Cape York, les Bungle Bungles, Oodnadatta Track, Birdsville Track, Tanami Track, Plenty Highway, Gibb River Road, Burke Development Road de Chillagoe à Normanton et Savannah Way de Normanton à Borroloola, Finke Road (entre Alice Springs et Oodnadatta), Central Arnhem Road, Arnhem Land en général et Chambers Pillar.
- Les véhicules ne sont PAS autorisés à circuler sur la Canning Stock Route, la Lost City dans le Litchfield Park, la Old Gunbarrel Hwy, l'ancienne section de la Telegraph Track de la route menant à Cape York, Boggy Hole (parc national de Finke Gorge), la Ghan Heritage Road (de Titjikala à Finke) et Fraser Island, à tout moment.
- Les véhicules ne sont PAS autorisés à se rendre à Cape York entre les mois de décembre et mai. En tout autre temps, une autorisation est nécessaire. La section de l'ancienne voie télégraphique de la route de Cape York est interdite à tout moment, mais la déviation est autorisée à condition d'obtenir une permission.

Le Loueur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de restreindre les déplacements des véhicules dans certaines zones en raison de conditions routières ou météorologiques défavorables, et de la distance à parcourir jusqu'aux destinations désignées par rapport à la durée de la location.
Si un client enfreint les règles de restriction routière en empruntant un véhicule à deux roues motrices sur une route non goudronnée ou sur une route à circulation restreinte, ou en empruntant un véhicule à quatre roues motrices sur une route à circulation restreinte, le bailleur peut imposer au client une redevance de 300 $ à chaque fois que le bailleur l'identifie.

Permis de conduire et restrictions d'âge
Un permis de conduire automobile complet et en cours de validité est requis et doit être présenté lors de la prise en charge du véhicule. Si un permis étranger est rédigé dans une langue autre que l'anglais, il doit être accompagné d'un permis de conduire international en cours de validité, délivré dans le même pays que celui où le permis de conduire a été délivré. Une traduction anglaise accréditée sera acceptée à la place du permis de conduire international. Les conducteurs doivent être âgés de 21 ans ou plus.

Changement de lieu de dépôt
Si le client souhaite changer la destination de dépôt, il doit d'abord obtenir l'autorisation du bailleur.
Sous réserve que le changement soit approuvé, des frais supplémentaires pouvant aller jusqu'à 750 dollars peuvent être appliqués.

Changement de véhicule
Si le véhicule réservé n'est pas disponible, le bailleur se réserve le droit de remplacer le véhicule par un autre sans notification préalable et sans frais supplémentaires.
Cela ne constitue pas une rupture de contrat et ne donne pas droit à un remboursement.

Déclassement volontaire
Si le locataire décide de prendre un véhicule moins cher que celui qu'il a réservé, il n'aura droit à aucun

remboursement.
Note : Le loueur se réserve le droit de refuser toute location à sa discrétion.

Âge du véhicule
Tous les véhicules du loueur sont âgés de 4 ans maximum depuis leur mise en service.

Avis de péage et de circulation et frais d'administration
Le loueur se réserve le droit de facturer au client toute amende pour excès de vitesse, péage, stationnement ou camping sauvage. En plus des coûts associés à chaque amende, des frais administratifs de 60 $NZ peuvent être appliqués.
Si un client continue à dépasser une vitesse de 110 km ou continue à dépasser la limite de vitesse affichée en ignorant à plusieurs reprises les avertissements du système télématique installé dans le véhicule, le Loueur peut imposer au client une redevance d'un montant de 300 $.

Paiements par carte de crédit et de débit
Lorsqu'une carte de crédit ou de débit est présentée pour un paiement, le titulaire de la carte de crédit ou de débit est solidairement responsable en tant que client.
Les cartes de crédit ou de débit suivantes seront acceptées : Carte de crédit ou de débit Visa, carte de crédit ou de débit MasterCard et carte de crédit American Express. Des frais administratifs non remboursables de 2 % s'appliqueront à toutes les transactions par carte Visa et MasterCard. Des frais non remboursables de 2,8 % s'appliquent aux transactions American Express. Les frais d'administration des cartes de crédit sont susceptibles de changer.

Administration des cartes de crédit
Le client autorise le loueur à conserver les détails de sa carte de crédit ou de débit et à prendre toute mesure pour récupérer sur la carte de crédit ou de débit les montants dus par le client en vertu des conditions du contrat de location. Ces frais comprennent, sans s'y limiter, le nettoyage du véhicule (y compris la vidange des toilettes et du réservoir d'eaux grises), les excès de vitesse, les amendes de péage, de stationnement ou de camping sauvage, l'assistance routière, la livraison et la restitution du véhicule, les frais de retard, le défaut de restitution du véhicule avec un réservoir de diesel ou d'essence plein ou une bouteille de GPL pleine (le carburant et l'essence prépayés sont inclus dans le Pack de retour express), les prolongations de location ou les exclusions. Pour des raisons de sécurité, seule la carte de crédit ou de débit Visa, la carte de crédit ou de débit MasterCard ou la carte de crédit American Express du client peut être utilisée pour l'administration des cartes de crédit.

Taux de change / Variations monétaires
Toutes les transactions par carte de crédit et de débit sont effectuées en dollars australiens. Si un remboursement est dû, le loueur créditera la totalité du montant dû sur la carte de crédit ou de débit du client. Le loueur n'accepte aucune responsabilité pour les frais de carte de crédit ou de débit ou les frais imposés par la banque pour la conversion des devises ou les transactions étrangères, qui peuvent apparaître comme une variation entre le total débité et le total remboursé.

Modifications des réservations
Toute modification de réservation est soumise à la disponibilité du véhicule et/ou du forfait. Des tarifs différents peuvent s'appliquer en fonction de la modification apportée.
Les modifications effectuées avant la date de prise en charge du véhicule seront recalculées au tarif flexible applicable à la date de la modification. Cela s'applique à la modification du nom du locataire, du type de véhicule, à la réduction du nombre de jours de location, à la modification des dates de prise en charge et/ou à la modification du lieu de prise en charge ou de restitution. Lorsque le nombre de jours de location est prolongé avant la date de prise en charge du véhicule (les jours sont ajoutés à la fin de la location sans modification de la date de prise en charge initiale), le tarif flexible initial, qui s'appliquait au moment de la réservation initiale, sera appliqué.

Politique d'annulation
Si le client modifie les dates de son voyage et annule ensuite sa réservation :
- les frais d'annulation s'appliquant à la période d'annulation initiale s'appliquent lorsque le client a reporté ses dates de voyage ; et
- les frais d'annulation s'appliquant au nouveau délai d'annulation s'appliquent lorsque le client a avancé ses dates de voyage.

Les frais d'annulation sont :
- En cas d'annulation plus de 95 jours avant la date de prise en charge : aucun frais
- En cas d'annulation entre 95 et 25 jours avant la prise en charge : 10 % du montant de la location
- En cas d'annulation de 24 à 9 jours avant la prise en charge : 20% de la location
- En cas d'annulation 8 à 3 jours avant la prise en charge : 50% de la location
- En cas d'annulation moins de 3 jours avant la prise en charge ou de non-présentation : 100 % de la location

Si le véhicule est rendu plus tôt, il n'y a pas de remboursement possible pour les jours non utilisés.
La période de frais d'annulation est basée sur l'heure de l'Est de l'Australie.

Erreurs de calcul
Le loueur n'honorera pas les erreurs de calcul. Si une erreur de calcul se produit, le loueur facturera le manque à gagner.

Succursales
ADELAIDE
ALICE SPRINGS

BRISBANE
CAIRNS
DARWIN
HOBART
MELBOURNE
PERTH
SYDNEY

Assistance routière
Tout problème lié au véhicule, y compris une panne d'équipement, doit être signalé au loueur dès que possible et dans les 24 heures afin de donner au loueur la possibilité de rectifier le problème pendant la location. Tout manquement à cette obligation peut avoir une incidence sur les demandes d'indemnisation.

Clause de non-responsabilité
Les illustrations et les textes de nos documents, brochures et sites web sont susceptibles d'être modifiés. Les images ne sont qu'une représentation du véhicule représenté.
Des différences dans les véhicules proposés à la location peuvent survenir en raison de substitutions effectuées par le bailleur ou de modifications et/ou d'améliorations apportées à la conception du véhicule par le constructeur.

LITIGE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar-Online.